

DEMANDE D'AVIS DE DELIVRER DES REÇUS FISCAUX POUR LES ORGANISMES AYANT LA CAPACITE DE RECEVOIR DES DONNS

Demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie de l'article L 80 C

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.

Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces questions.

I. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE

- Nom : **Evelyne REVELLAT**
- Qualité : **Présidente de PSPPE**
- Adresse de l'Association : **188 Grande rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent-sur-Marne**
- Adresse personnelle : **33 rue des Perroquets – 94350 Villiers-sur-Marne**
- Téléphone : **06 60 47 71 64**
- Mail : **evelyne@revellat.fr**

II. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (joindre une copie des statuts)

- Dénomination : **P.S.P.P.E. (Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris-Est)**
- Adresse du siège social (et des établissements...) : **188, Grande rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent-sur-Marne**
- Objet statutaire : **PSPPE a pour but d'œuvrer dans le secteur de la santé, de l'aide et de la prévention, pour favoriser l'accès aux soins au plus grand nombre.**
- Affiliation (fédération, groupement, fondation...) : **Plusieurs affiliations/partenariats sont en cours de formalisation, notamment avec le secteur mutualiste, pour une prise en charge d'une partie du coût des soins.**
- Imposition aux impôts commerciaux : oui non
 Si oui, lesquels :

III. COMPOSITION ET GESTION DE L'ORGANISME

- Nombre de membres (personnes physiques, morales, autres...) :

10 Membres personnes physiques.

- Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...) :

Conformément à ses statuts, l'Association se compose de membres participants, de membres de droit et de membres d'honneur. Les membres de l'Association se réunissent en Assemblée au moins une fois l'an ; les membres sont convoqués par le Président de l'Association par lettre simple ou par courriel. Les décisions y sont prises à la majorité simple des membres présents, chaque membre ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir. Le quorum en Assemblée est atteint si un quart au moins des membres de l'Association est présent ou représenté.

- Noms, adresses et professions des dirigeants (préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles) :

Evelyne REVELLAT, Présidente, Sophrologue, 33 rue des Perroquets, 94350 Villiers sur Marne

Christian SCHOEN, Membre de la Direction collégiale, Médecin, 52 bis rue Denfert Rochereau – 92100 Boulogne

- préciser la nature de(s) (l') activité(s) lucrative(s) :
- la répartition et le pourcentage des ressources par catégorie (dons et autres) affectées au secteur lucratif et non lucratif :
- la part respective des effectifs ou des moyens consacrés respectivement à l'activité lucrative et à l'activité non lucrative :
 - Y-a-t-il une sectorisation entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif ?

Préciser les modalités pratiques de définition de cette distinction (comptabilité distincte, affectation des ressources et des charges entre les deux secteurs...) :

VI. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des articles 200 et 238 bis du code général des impôts :

A Nogent-sur-Marne, le 6 décembre 2021
Certifié exact, conforme et sincère

Signature et qualité du signataire

Evelyne Revellat, Présidente de PSPPE

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
Association N° W942006769

